

Protocole pour l'utilisation de couches lavables



Pourquoi un protocole sur l'utilisation des couches lavables ?

Le CPE La Bottine Souriante priorise d'abord et avant tout la santé et la sécurité des enfants qu'il accueille et de ses employées.

Dans les services de garde, le ministère de la Famille recommande l'utilisation des couches jetables. Celles-ci retiennent mieux l'urine et les selles et réduisent le risque de contamination de l'environnement de travail car elles demandent moins de manipulation que la couche lavable.

Par contre, notre CPE souhaite respecter le choix des parents et accepte l'utilisation de couches lavables. Cette utilisation doit cependant se faire de façon sécuritaire et hygiénique pour tous. Pour cette raison, certaines règles de fonctionnement sont mises en place.

Si les règles de ce présent protocole ne sont pas respectées par le parent et que la manipulation des couches lavables ne peut se faire dans un cadre sécuritaire et hygiénique pour tous (enfants et personnel), le CPE se réserve le droit de suspendre l'utilisation des couches lavables pour son ou ses enfants.

Règles à respecter :

1- Le parent doit prévoir une réserve minimale de dix couches jetables en tout temps qui seront utilisées :

- Si l'enfant est en épisode de diarrhée;
- Si le parent omet de nous fournir tous les éléments essentiels au bon fonctionnement de ce protocole et à la manipulation adéquate des couches lavables (sac pour couches souillées, couches lavables propres etc.);
- Si l'enfant n'a plus de couches lavables propres au CPE;
- Pendant les périodes de baignade ou de jeux d'eau;
- Lors des sorties à l'extérieur du CPE (spectacle...);
- En cas d'infection cutanée importante;
- Lors d'évènement hors de notre contrôle, lorsque nous ne pouvons assurer une manipulation sécuritaire et hygiénique des couches lavables.

2- Le parent doit prévoir minimalement cinq couches lavables propres chaque jour.

3- Le parent doit obligatoirement fournir, à tous les jours, un sac propre conçu pour l'entreposage des couches souillées. Ce dernier assure une résistance aux fuites et aux odeurs. Il doit également **le rapporter chaque jour** et s'assurer de son entretien et de sa désinfection selon les règles du fabriquant.

4- Prévoir des kits complets de vêtements de rechanges en quantité suffisante (env. 3)

5- **Aucune manipulation des selles ne sera effectuée.** La couche sera mise dans le sac conçu à cet effet et le parent sera responsable de son nettoyage. Il est important de noter que plus on manipule les selles, plus on augmente le risque de transmission des germes provenant de ces dernières.

6- Le parent se doit d'assurer d'une bonne hygiène et désinfection des couches lavables, conforme aux recommandations du fabriquant. Elles ne doivent dégager aucune odeur.

7- En cas de fuites répétées, le parent sera responsable de voir à l'amélioration de la couche soit par un changement de grandeur et/ou de modèle. Tant que le parent n'aura pas pris les actions nécessaires, des couches jetables seront utilisées.

8- Le parent doit s'assurer de rapporter des couches jetables lorsque le réserve diminue en dessous du nombre minimal requis.

9- Les crèmes de changes doivent respecter les points suivants :

- La crème ne doit pas contenir d'huile de noix, d'amandes ou d'arachides dû à des risques d'allergies trop élevés. L'huile de tournesol est cependant permise.
- La crème ne doit pas contenir d'ingrédients médicinaux. Aucun DIN.
- La crème doit avoir une appellation explicite afin de bien reconnaître qu'il s'agit d'une crème de change (crème de change, baume pour érythème fessier, onguent pour les fesses etc.) Dans le doute informez-vous à la direction.